



Une réduction est elle une rémunération

Par **8hours**, le **31/10/2022** à **12:02**

Bonjour,

nous sommes des étudiants qui souhaitons lancer une plateforme où des campings proposeraient à prix réduit des séjours contre des tâches effectuées par le vacancier au sein du camping. Nous souhaitons savoir si la réduction proposée sur le prix fait office de rémunération et si nous avons besoin de créer un contrat de travail entre le vacancier et le camping.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Henriri**, le **01/11/2022** à **08:19**

Hello !

Même réaction, cette idée me semble peu réaliste. **8hours**, avez-vous fait une étude sérieuse du côté des gérants de campings ? A priori je doute qu'ils soient vraiment intéressés car je vois mal comment ils dimensionneraient alors leur propre personnel et administreraient le planning et la réalisation des tâches domestiques du camping en incluant un volant indéterminé et variable "d'appoints de main d'oeuvre clients " (contrats de travail* ou pas je ne sais pas) pour s'y retrouver financièrement tout en assurant le bon niveau de prestation pour leurs clients "normaux".

* Peut-être faut-il réfléchir à l'inclusion ou pas dans la réservation d'un client "low cost" d'un plus ou moins grand nombre de diverses "tâches" consenties (définies et formatées dans la

réserve) à faire lui-même dans le camping (nettoyer X blocs sanitaires, faire une tournée de poubelles, nettoyer et changer le linge de X mobil-homes, quoi d'autre...?), tâches qui viendraient en déduction de sa facture si elles sont (correctement) réalisées ? Hum... est-ce bien réaliste ? Ce serait à plus grande échelle un peu (mais l'inverse) comme une location où on a le choix d'apporter son linge perso ou pas, de faire le ménage final ou pas (prestations à payer en plus alors si on veut s'en éviter la peine).

Par **8hours**, le **02/11/2022** à **19:24**

Je vous remercie de vos réponses, je contacterai des gérants de camping pour essayer d'étudier la faisabilité de ce projet